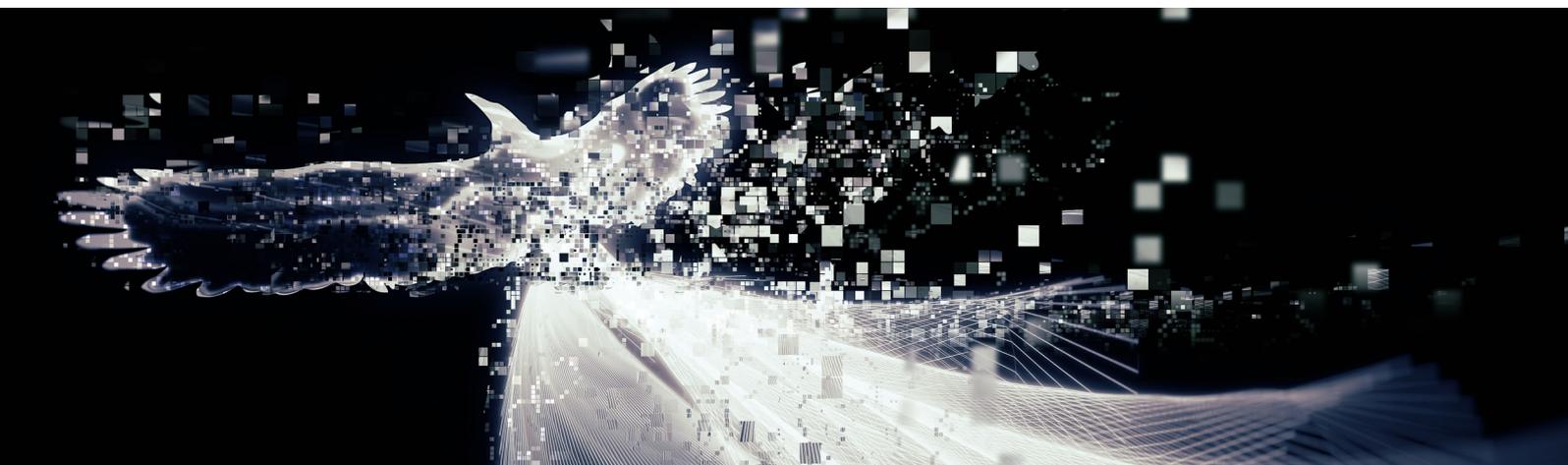


COLLOQUE

La liberté d'expression et l'ère numérique



COUR DE CASSATION

Vendredi 10 février 2023

9H - 13H

Grand'chambre de la Cour de cassation



Les colloques et conférences organisés par la Cour de cassation sont diffusés en direct puis accessibles en différé sur Facebook, Twitter, Youtube, LinkedIn et son site internet. Conférences filmées et enregistrées.

Organisé par

l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom)
et la Cour de Cassation



- 8H30 – 9H **Accueil**
- 9H – 9H15 **Propos d'introduction**
Christophe SOULARD, premier président de la Cour de cassation
- 9H15 – 9H45 **Première table-ronde**
La liberté d'expression dans la jurisprudence de la Cour de cassation
- Modérée par **Basile ADER**, avocat au barreau de Paris, spécialisé en droit des médias
- Delphine CHAUCHIS**, présidente de la 17^e chambre au tribunal judiciaire de Paris
- Philippe DARY**, conseiller à la chambre criminelle de la Cour de cassation
- 9H45 – 10H45 **Deuxième table-ronde**
La liberté d'expression à l'aune des nouveaux modes de communication
- Modérée par **Jean-Michel SOMMER**, président de la chambre sociale de la Cour de cassation
- Thibault GUIROY**, directeur des relations institutionnelles et des politiques publiques de YouTube France
- Benoît LOUTREL**, membre du collège de l'Arcom, président du groupe de travail « Supervision des plateformes en ligne »
- Shaden SHABAYEK**, chercheure post-doctorale à l'université Paris-Saclay et chercheure associée au médialab SciencesPo
- 10H45 – 11H **Pause**
- 11H – 11H15 **Prise de parole de**
Roch-Olivier MAISTRE, président de l'Arcom
- 11H15 – 12H15 **Troisième table-ronde**
La liberté d'expression en période de crise (guerre, attentats, pandémie)
- Modérée par **Laurence PÉCAUT-RIVOLIER**, membre du collège de l'ARCOM nommée par le premier président de la Cour de cassation
- Laurent CORDONIER**, docteur en sciences sociales, directeur de la recherche de la Fondation Descartes
- Christine MAUGÜÉ**, présidente adjointe de la section du contentieux du Conseil d'Etat
- Catherine NAYL**, journaliste, directrice de l'information à France Inter
- 12H15 – 12H35 **Propos de conclusion par**
Monique CANTO-SPERBER, philosophe, directrice de recherche au CNRS